

Les Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC)



Rappel, une MAEC c'est quoi ?



- C'est un contrat de 5 ans (exceptionnellement 1 an pour les contrats de 2020, 2021 et 2022) qui vise à **encourager les agriculteurs** à protéger et à valoriser l'environnement **en les rémunérant pour leurs engagements volontaires dans la mise en place de pratiques favorables** à l'environnement et aux problématiques locales (haies, fauche retardée des prairies, suppression de la fertilisation sur prairies, mares,...)
- Elles **sont rémunérées en fonction du surcoût ou du manque à gagné des pratiques mise en place au regard des enjeux identifiés sur le territoire**
- Elles **sont basées sur un cadrage national figé par la PAC**
- Une **animation ciblée** au regard des enjeux :
 - Biodiversité (dont Natura 2000)
 - Eau Potable
 - Erosion des sols
 - Zones humides



Bilan des Mesures Agro-environnementales et Climatiques (2015 -2020)

6 années de contractualisation et un bilan que l'on peut qualifier de satisfaisant :

441 dossiers réalisés, 6405 ha de prairies, 2580 Km de haies et plus de 1000 mares engagées dans une MAE

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total PAEC 2015-2020
Nombre de contrats	105	86	69	66	40	75	441
Surfaces en herbe engagée (ha)	1943	1136	849	798	361	1 318	6 405
Linéaire de Haies engagées (Km)	779	639	282	212	186	488	2 586
Nombre de mares engagées	428	197	130	106	69	168	1098
Nombre d'arbres engagés			90	56	191	0	1290

**Plus de 7 millions
d'Euros de
mobilisés pour le
territoire en 6 ans**

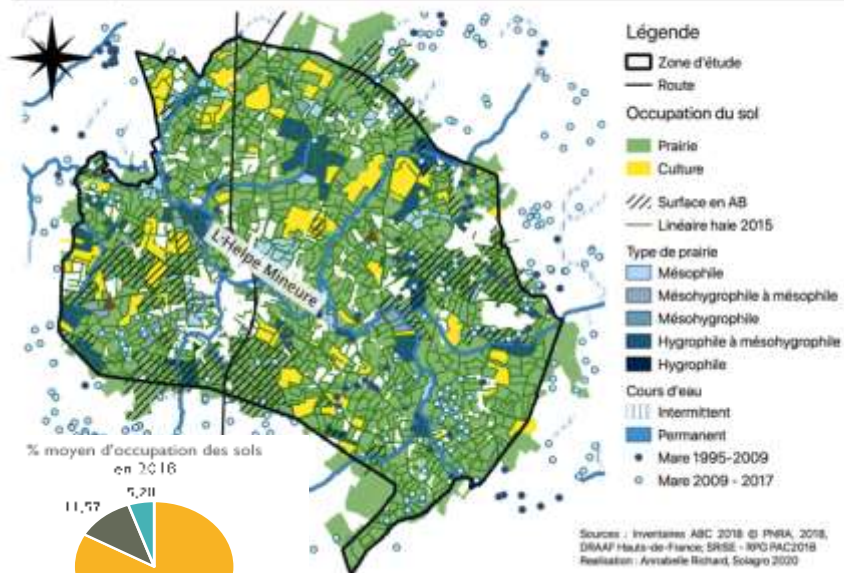
Partenariats : Région Hauts de France, Agence de l'Eau Artois Picardie, Europe (FEADER), DRAAF Hauts de France, DDTM du Nord, Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais, Bio en Hauts de France, Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre,

Les Paiements pour Services Environnementaux sur la commune d'Étroëungt



Les enjeux sur le PNR Avesnois

PRESENTATION DES DIFFERENTES RESSOURCES SUR LA COMMUNE D'ETROEUNGT : LES PRAIRIES, LES HAIES, LES MARES ET COURS D'EAU



% moyen d'occupation des sols en 2016



Sources : Inventaires ABC 2018 © PNRA, 2018, DRAAF Hauts-de-France, SRSE - RPO PAC2018
Réalisation : Arnaudette Richard, Solagro 2020

■ PPM
■ % cultures fourragères
■ % autres cultures

Maintenir le bocage (cultures pluriannuelles : les surfaces en herbe)

Maintenir et gérer le linéaire de haies

Améliorer les pratiques de gestion des prairies/gérer de la fertilisation

Améliorer la qualité de l'eau

Préserver la biodiversité faunistique et floristique

57 exploitations potentiellement éligibles
158 ml/ha de densité de haie médiane
86 ha en moyenne de SAU

Un PSE, c'est quoi ?

- C'est un contrat qui vise à rémunérer les services environnementaux qui sont produits par les agriculteurs : Préservation des paysages, de la biodiversité, de la ressource en Eau,...
- C'est un contrat de 5 ans, animé, instruit et payé directement par le Territoire, c'est-à-dire par la Parc naturel régional de l'Avesnois et financé par des crédits de l'Agence de l'Eau Artois Picardie



Quels sont les principes de la rémunération ?

- Elle est fondée sur la performance environnementale de l'exploitation
- Elle est rapportée à l'hectare et payée sur la totalité de la SAU
- Elle est évaluée au travers d'indicateurs de mesures qui permettent une proportionnalité entre performance et rémunération
- Elle est calculée au regard des « valeurs guides » définie le territoire de l'Avesnois sur des bases nationales



Le territoire et les agriculteurs éligibles

Il s'agit d'une démarche territoriale et expérimentale portée pour les agriculteurs qui ont des parcelles sur Etrœungt et l'aire d'alimentation de captage prioritaire de la commune.



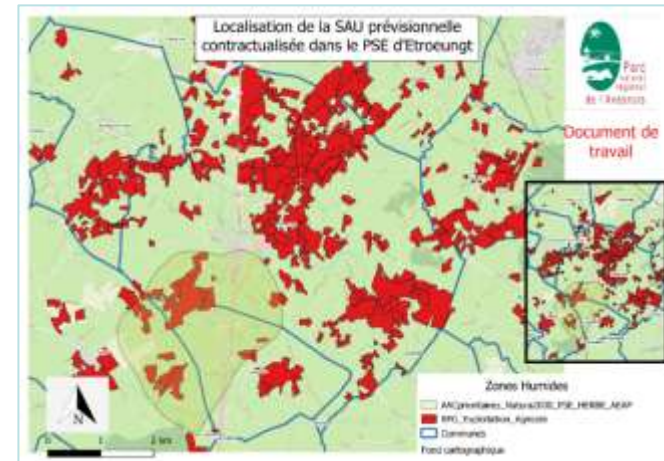
Critères d'éligibilité des agriculteurs :

1

Avoir au moins 4ha et 4% de la SAU sur la zone du PSE



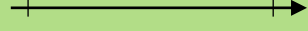
2

Avoir le siège d'exploitation dans le territoire du PNR



Les agriculteurs ne peuvent néanmoins pas cumuler un PSE avec une MAEC ou une aide bio (CAB/MAB)

Les indicateurs du PSE territorial

Domaines	Indicateurs	Seuils
1) Gestion des structures paysagères	Densité de haies et de lisières de bois	95 ml/ha 140 ml/ha  0 €/ha 66 €/ha
2) Gestion des systèmes de production	Hétérogénéité culturelle (part de la place des prairies et des cultures pluriannuelles dans les exploitations / SAU) 70 %	7 pts 10 pts  0 €/ha 51,10 €/ha
	Quantité moyenne d'azote / ha de SAU 30 %	100 uN 0 uN  0 €/ha 21,90 €/ha

Les résultats de la phase d'animation

17 agriculteurs se sont engagés dans le PSE



représentant une surface de **1 981** ha en 2022



Les agriculteurs sont rémunérés en moyenne à hauteur de **125** €/ha/an



L'enveloppe globale est fixée à

1 149 554 € pour les 5 ans du PSE



L'action du Parc naturel régional de l'Avesnois pour le bocage



Mobiliser les politiques financières Nationales, Régionales et Départementales pour renforcer le bocage de l'Avesnois

Mobilisation des « Fonds pour l'Arbre » et « Reforest'Action »

Mobilisation du « plan de relance : plantons des haies et des arbres agricoles » en faveur de la plantation sur terrain Agricole

Mobilisation des Fonds Région « opération 1 million d'Arbres » pour accompagner les communes du Parc

Organiser des chantiers de plantation pédagogiques avec des établissements agricoles, des associations, des centres de formation...

Organiser des journées de sensibilisation à destination des habitants et des agents communaux : gestion du patrimoine fruitier, arboré et mise en place de formations de taille d'arbres et de greffage.



Quelques éléments de bilan de l'Hiver 2021/2022

Plantation d'arbres, de fruitiers et d'arbustes par les communautés de communes, communes et habitants : *3 500 arbres plantés*



Plantation par les agriculteurs du territoire

- 25 000 arbres et arbustes (12,5 Km de haies)
- 317 arbres fruitiers
- 170 arbres têtards
- 21 Km de haie plantées le long des RD



Opération de sauvegarde du patrimoine génétique fruitier local

102 arbres fruitiers

Plantons le décor 2020/2021

- 17 464 arbres et arbustes commandés
- 1 185 arbres fruitiers de variétés locales

L'action du Parc naturel régional de l'Avesnois pour le bocage, c'est :

Un soutien technique en ingénierie de projets de plantation de haies ou d'arbres avec :

- 3 techniciens « Bocage » à la disposition des porteurs de projets (collectivités, agriculteurs, habitants) pour les accompagner dans les différents projets de plantation : étude préalable, définition des projets de plantation, montage des dossiers de demande d'aides, accompagnement dans la plantation et du suivi des projets.

Depuis 2016, près de 240 projets de plantation, plus de 58 Kilomètres de haies et 96 hectares de pré-vergers ont été plantés.